

Le rectorat fait appel à des enseignants contractuels

La crise sanitaire continue de perturber le bon fonctionnement des classes du 1^{er} degré dans le Calvados. Pour combler les manques, le rectorat doit faire appel à des personnels contractuels.

Entretien

Pourquoi certaines classes du 1^{er} degré (écoles maternelles et élémentaires), manquaient-elles encore de professeurs des écoles ces dernières semaines ?

Ce sont les effets de la crise sanitaire qui perdurent. Certains enseignants, malgré la vaccination, sont toujours en situation de vulnérabilité et doivent rester éloignés des établissements scolaires. A cela, il faut ajouter des professeurs des écoles dont les enfants doivent rester à la maison lorsque la classe ferme pour cas de Covid. Ils doivent s'absenter pour les garder.

Les effectifs de remplaçants ne suffisent pas à combler ce manque ?

Hélas non. Nous disposons de 284 personnels en brigade départementale (1). Malgré cela, il était encore impossible de mettre un enseignant en face de chaque groupe d'élèves depuis la rentrée. Une vingtaine de titulaires manquaient encore à l'appel. Les demandes de remplacement en ces temps de Covid excèdent les demandes habituelles.

Comment avez-vous résolu ce problème ?

Nous avons recruté 22 personnels contractuels. Ce sont pour la plupart des étudiants qui se destinent au métier de professeur, dans le 1^{er} ou le second degré. Après avoir validé leur première année de master, ils peuvent ainsi se forger une première expérience avant de passer les concours.

Mais nous avons également retenu des candidats aux profils différents, qui sont dans l'attente d'un poste dans d'autres ministères, ou qui souhaitent simplement vivre une nouvelle expérience professionnelle. Nous avons par exemple un diplômé de Sciences Po, une personne issue du ministère des Armées...

Comment sont formés ces enseignants ?

Leur formation consiste en une série d'animations pédagogiques, la remise d'un livret d'accompagnement et bien sûr, un passage obligé sur le terrain. Accompagnés d'un tuteur, ils ont été plongés pendant deux semaines en milieu scolaire. Ils sont désormais opérationnels et seront en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire. Et les premiers retours que nous avons enregistrés sont excellents.

(1) Les remplaçants intervenant dans le cadre des « brigades départementales » sont appelés à se déplacer pour des remplacements de plus ou moins longue durée. Lorsqu'il n'effectue pas de remplacement, l'enseignant est dans son école ou son établissement de rattachement et se voit confier des missions pédagogiques : soutien scolaire, tutorat, aide dans le cadre de séances de travaux pratiques, etc. (source : Ministère de l'Éducation nationale).

Propos recueillis par Jean-Philippe GAUTIER.



Claude Chotteau, adjoint à la directrice académique des services de l'Éducation nationale dans
le Calvados, Armelle Fellahi. Archives Ouest-France